Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-ST2026-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

ST 2026/18

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : 33

Nbre de présents : 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

OPERATION « VAL RICARD » : CONVENTION D'INTERVENTION DE L'EPF NORMANDIE SIGNATURE AVENANT N°1

- - - - -

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération ST2025/4 du 26 février 2025 autorisant M. le Maire à signer la convention d'intervention relative aux études, travaux et maîtrise foncière avec l'EPF NORMANDIE et CAUX SEINE AGGLO,

VU la délibération D.15/02-25 en date du 25 février 2025 de CAUX SEINE AGGLO autorisant la signature de ladite convention d'intervention avec l'EPF NORMANDIE,

CONSIDERANT l'inscription du projet d'avenant à la convention d'intervention avec l'EPF NORMANDIE, à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de CAUX SEINE AGGLO prévu le 1er décembre 2026,

CONSIDERANT que, suite à la liquidation de la Société « LES FONDERIES DU VAL RICARD » et compte-tenu de la nécessité d'acquérir rapidement les emprises des propriétés TINEL, il a été décidé de phaser l'opération en privilégiant, dans un premier temps, les interventions sur le secteur des propriétés TINEL, puis dans un second temps, celles relatives au secteur DES FONDERIES DU VAL RICARD,

…/…

CONSIDERANT que ce phasage a conduit à réviser le montant consacré aux travaux afin de limiter à cette première phase d'intervention et de le mettre en cohérence avec le financement accordé par la Région, soit une enveloppe de 550 000 € HT,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser certaines données de l'opération, notamment concernant l'acquisition des parcelles TINEL et d'apporter des précisions sur le périmètre de travaux prévus dans le cadre de la première phase,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le périmètre d'intervention de l'EPF NORMANDIE notamment en ce qui concerne les modalités de financement et l'intégration de la participation financière de la Région ainsi que les modalités de cessions relatives au portage foncier,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention avec l'EPF NORMANDIE, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire, ou en l'absence ou tout Élu dûment habilité, à signer la convention d'études, de travaux et de maîtrise foncière avec l'EPF NORMANDIE et CAUX SEINE AGGLO.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 28 (élus de la majorité)
CONTRE : 4 (Mmes HUAULT et MOREL, M. POTIER et Mme OBLED, élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ